

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 246 pris en Conseil d'administration, portant ouverture d'un crédit provisoire de 426.906 fr. 10 pour règlement an compte des investissements en capital de 1939.

n° 246

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 mars 1940

Numéro JO  
n° 520 du 31/03/1940

Date du numéro  
31 mars 1940

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la circulaire ministérielle n° 9 1/2 du 24 août 198, fixant dans quelles conditions doivent être gérés les crédits accordés au titre du compte des investissements en capital et président, en outre, les modalités de report de ces Crédits : Vu le paragraphe 3 de la circulaire ci-dessus : Vu le rapport du chef du Service des travaux publics : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du mars 1940,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Il est ouvert un crédit provisoire de quatre cent vingt-six mille neuf cent-six francs dix centimes, pour le règlement des travaux et fournitures effectués en 1935 au compte des investissements en capital. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Hubert DescHamps.**